



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dijon, le 18 mai 2022

Deux Lynx relâchés dans le massif du Jura : retour à la nature pour deux jeunes sauvés à l'automne dernier

Le 10 et le 12 mai, deux jeunes lynx mâles ont été remis en liberté à proximité du lieu où ils avaient été recueillis (communes de Mignovillard et de Divonnes-Les-Bains) où après avoir été signalés en détresse, ils avaient été capturés par le Centre Athénas, structure de soins à la faune sauvage spécialiste de l'espèce.

Ces opérations sont encadrées par un arrêté ministériel du 12 mai 2017. Les services de l'État (Préfectures de département, DREAL Bourgogne-Franche-Comté, DDTs, Office Français de la Biodiversité) veillent au respect des dispositions prévues.

Les jeunes Lynx ont été équipés d'un collier VHF/GPS par le centre Athenas pour garantir leur sécurité et collecter des informations sur leur réinsertion et leur réadaptation au milieu naturel.

Le Lynx boréal, le plus grand félin sauvage présent en Europe, est une espèce menacée et strictement protégée au niveau international et national dont l'état de conservation revêt un enjeu majeur pour la France. Il existe un peu plus d'une centaine de spécimens sur le territoire national dont la grande majorité sur le massif jurassien. Notre région a donc une responsabilité particulière vis-à-vis de cette espèce. La régression de l'habitat forestier et la diminution des proies ont entraîné le déclin de l'espèce à partir du Moyen Âge. Actuellement les deux principales causes de mortalité non naturelle pour l'espèce sont les collisions routières et les destructions illégales.

Cette opération s'inscrit dans le cadre plus large du Plan National d'Actions en faveur du Lynx boréal récemment approuvé et dont la DREAL Bourgogne-Franche-Comté et l'Office Français pour la Biodiversité assurent la coordination et l'animation pour le compte de l'État ([site internet dédié au PNA Lynx](#)).

Le Plan National d'Actions qui mobilise l'ensemble des acteurs concernés (représentants associatifs, scientifiques, représentants des activités socio-professionnelles, éleveurs, chasseurs etc) vise à rétablir l'espèce dans un état de conservation favorable. Ce premier Plan National d'Actions sur 5 ans constituera une première étape vers l'atteinte de cet objectif de long terme.

Odile Roque Bedeaux
pôle communication
Direction régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/

 @Prefet21_BFC

 @Prefet21.BFC